

"Au-delà de la prolongation pour un an" de cette utilisation dérogatoire, annoncée mardi par le gouvernement, "je suis prêt à ce qu'on ouvre la discussion sur l'utilisation plus généralement de ces tickets pour acheter de la nourriture", a déclaré le ministre sur Europe 1 et CNews.

"Est-ce qu'il ne faut pas utiliser le ticket-restaurant de manière plus globale pour l'achat des produits alimentaires? Est-ce qu'il ne faut pas changer cette dénomination qui induit un peu en erreur? Avec une seule obsession, que ça corresponde aux attentes des gens", a déclaré le ministre.

Environ cinq millions de personnes bénéficient actuellement de ces titres.

M. Le Maire a relevé que le choix précédent d'arrêter la dérogation au 31 décembre 2023 avait été "un choix du Sénat", et que c'était "un choix du gouvernement" de le prolonger en 2024. Il a souhaité que cette mesure puisse figurer dans le projet de loi de finances pour 2024 actuellement en discussion au Parlement, si cela est juridiquement possible.

M. Le Maire est également revenu sur l'accord trouvé avec EDF sur les prix de l'électricité à partir de 2026. Il a répété que pour 2024, il n'y aurait "pas d'augmentation de la facture d'électricité de plus de 10%".

Il a cependant souligné que l'Etat "paie encore 34% de la facture d'électricité des gens". On est "bien obligé de sortir de ces boucliers énergétiques qui coûtent 40 milliards d'euros par an à la nation française", a-t-il dit.

"Nous allons en sortir progressivement d'ici 2025, ensuite on basculera dans le nouveau modèle présenté mardi, avec l'objectif qu'il n'y ait pas de +marche+ entre l'ancien et le nouveau modèle, mais de la stabilité des prix pour le consommateur", a assuré M. Le Maire.

od/jbo/eb